



Légende

- Revêtement d'étanchéité  
Gris ardoise RAL 7015
- Auvent métallique BAC ACIER
- Balsages nocturnes rouges
- Lanterneau Désenfumage (2m x 2.5m)
- Lanterneau Eclairage (2m x 2.5m)
- Lanterneau Eclairage (1m x 1m)

**Propriété intellectuelle.**  
L'article L1111 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte «... peut sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous qui comporte «des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial»»  
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que «Le nom de l'architecte au sein du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont indiqués sur l'une de ses façades extérieures»

**Responsabilité de l'architecte.**  
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

**Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.**  
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qui en serait faite pour quelque autre usage.

**Dossier de appel d'offre et marchés de travaux.**  
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et apposition du bureau de contrôle) à la charge de l'entrepreneur dans le cadre de son marché. Il appartient à l'entrepreneur en charge de l'exécution de son marché d'enformer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les plans, ordres, qui lui sont soumis, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

Construction d'un site de production de laine de roche sur la commune de Coumelles (02)  
ZAC DU PLATEAU



<b>DEMANDEUR :</b>  ROCKWOOL FRANCE S.A.S. 111 rue du château de la Basse 75013 PARIS T : +33 01 40 77 82 82	<b>ARCHITECTE :</b>  A26 B. 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T : 09 70 75 52 83
<b>B.E.T. :</b>  INGÉROP ZI de Ladoux - 11 rue Verte BP30200 63118 CÉBAZAT T : +33 4 73 16 34 34	ZI de Ladoux - 11 rue Verte BP30200 63118 CÉBAZAT T : +33 4 73 16 34 34

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DE TOITURE

ECHELLE : Comme indiqué	DATE : 30/09/2019	FORMAT : A1 + 2	PC5t
220.01 - A26 - ARC - DPC - GEN - PLN - 01 - A			

1 Plan de Toiture  
1:500